

29 mar 2012 -19:43

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2012

## Pharmacovigilance

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui modifie la loi du 25 mars 1964 sur les médicaments afin de la mettre en concordance avec les dispositions de la directive européenne (\*) en matière de pharmacovigilance.

La directive vise à renforcer et à rationaliser les dispositions en matière de pharmacovigilance pour les médicaments à usage humain.

Ces règles sont nécessaires pour détecter et évaluer les effets indésirables des médicaments mis sur le marché.

(\*) directive 2001/83/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 novembre 2001 modifiée par la directive 2010/84/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2010.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>